

# Comité de pilotage Massif de Villefermoy

Transfert de la coordination de Natura  
2000 à la Région



## Transfert de compétences

- Transfert administratif et financier de l'Etat vers les Régions
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Issu de la Loi dite 3DS
- Continuité des actions menées et renforcement de la coordination du réseau des animateurs et avec les partenaires



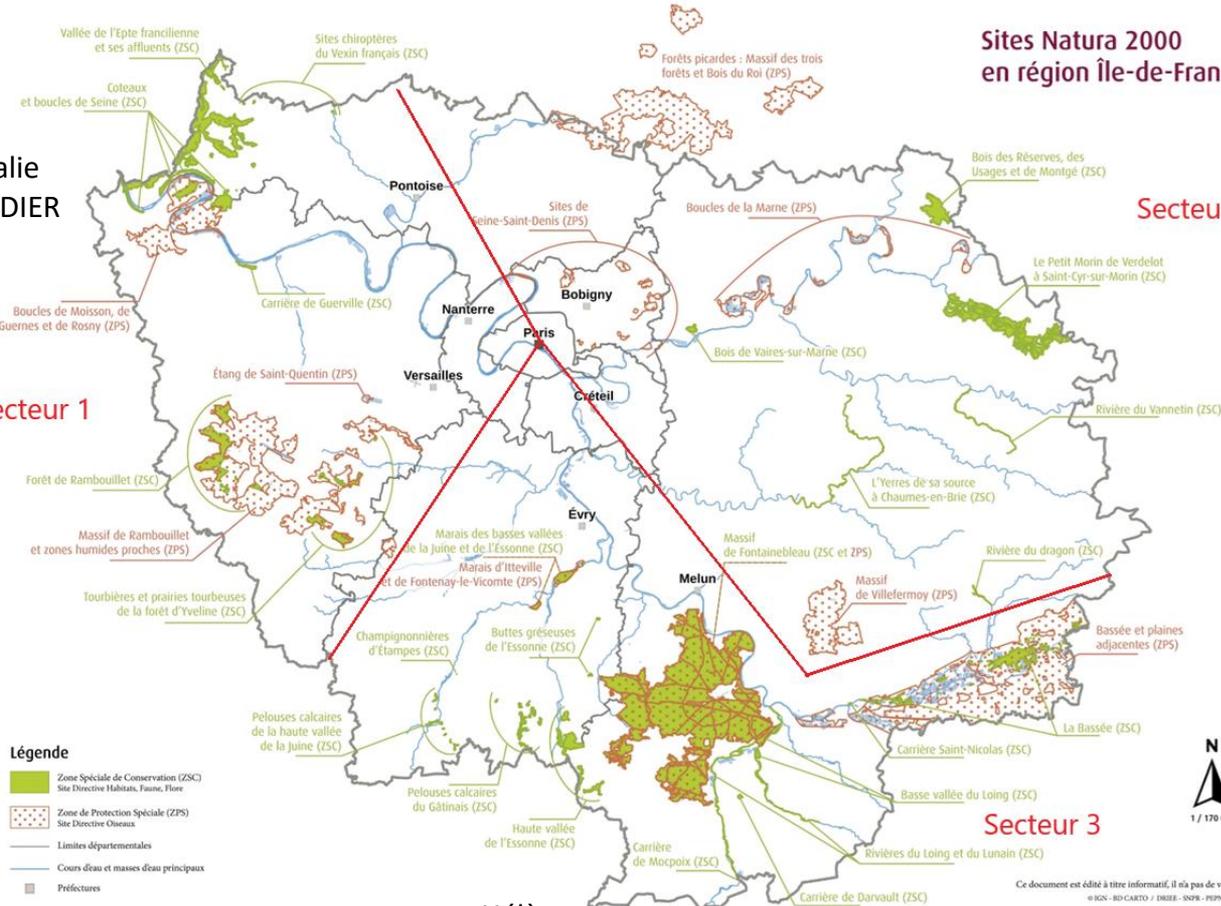
## Sites Natura 2000 en région Île-de-France

Coralie  
VERDIER

Secteur 1

Secteur 2

Lauriane  
QUIBLIER



+ Magatte DIOUK et  
Amélie LETHIAIS au  
service instruction  
FEADER (animation et  
contrats)

Hélène  
LOISEAU

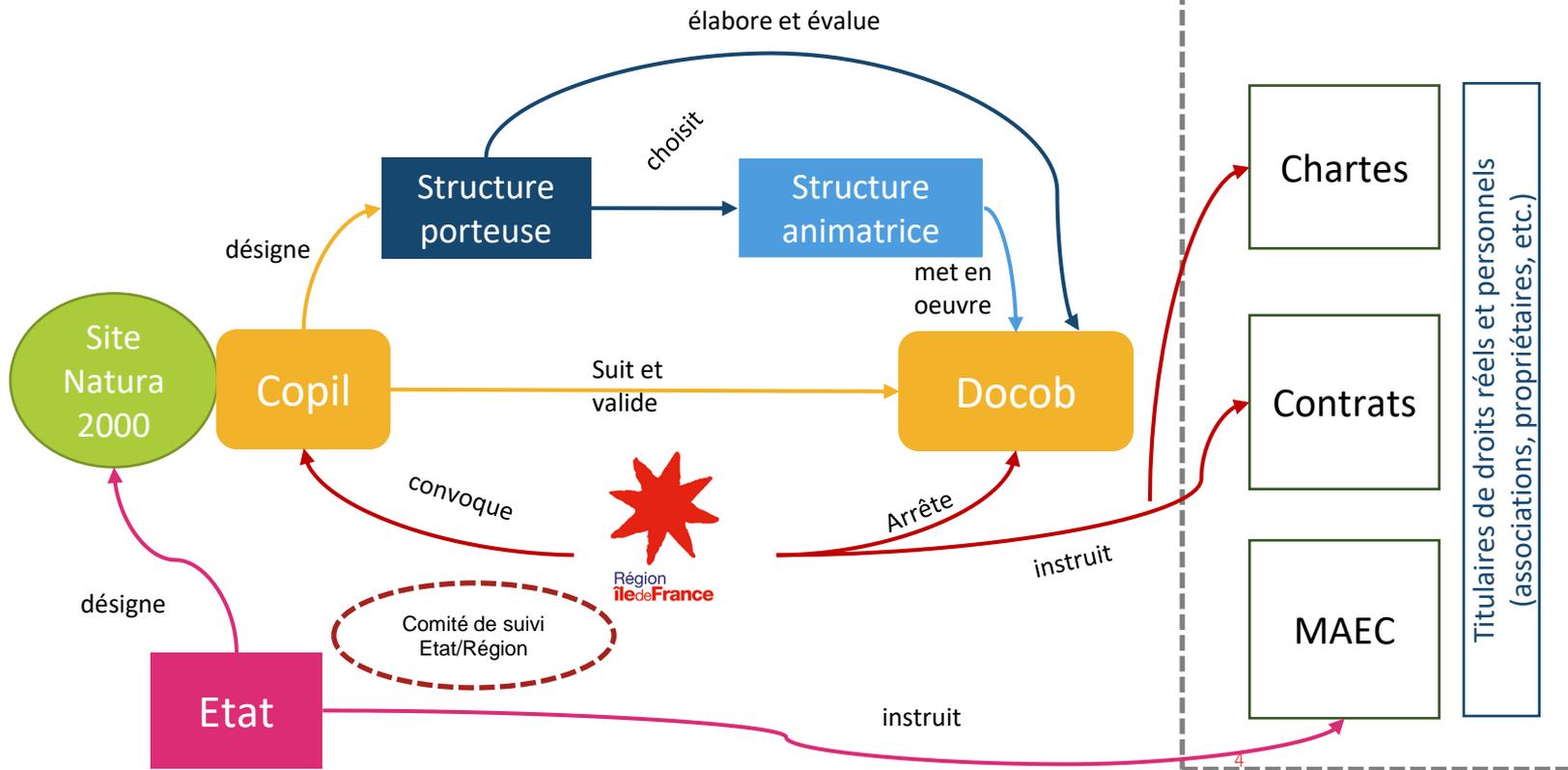
Secteur 3

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique.  
© IGN - HD CARTO / DREIE - IGNP - PEPN - BCP - Mars 2020



# La gouvernance Natura 2000

Nouveau rôle de la Région avec le transfert de compétences



## En synthèse

- Convoque les copils
- Valide les DOCOBs et veille à leur mise en œuvre
- Assure le portage des sites en l'absence de volontaires
- Appuie les structures porteuses
- Instruit les chartes
- Instruit les dossiers FEADER pour financer l'animation, les contrats ou la révision de DOCOBs



- Désigne ou modifie les sites
- Rapporte les données à la Commission européenne
- Instruit les MAEC
- Instruit les EIN





Zone de protection spéciale  
**ZPS FR1112001 "Massif de Villefermoy"**

Comité de Pilotage

*03 octobre 2023*





COPIL 2023



# Ordre du jour



**Election de la structure porteuse**



**Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000**



**Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques**



**Information, communication, et sensibilisation**



**Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site**



**Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site**



**Programme d'activité 2023**

ZPS

# Charte Natura 2000

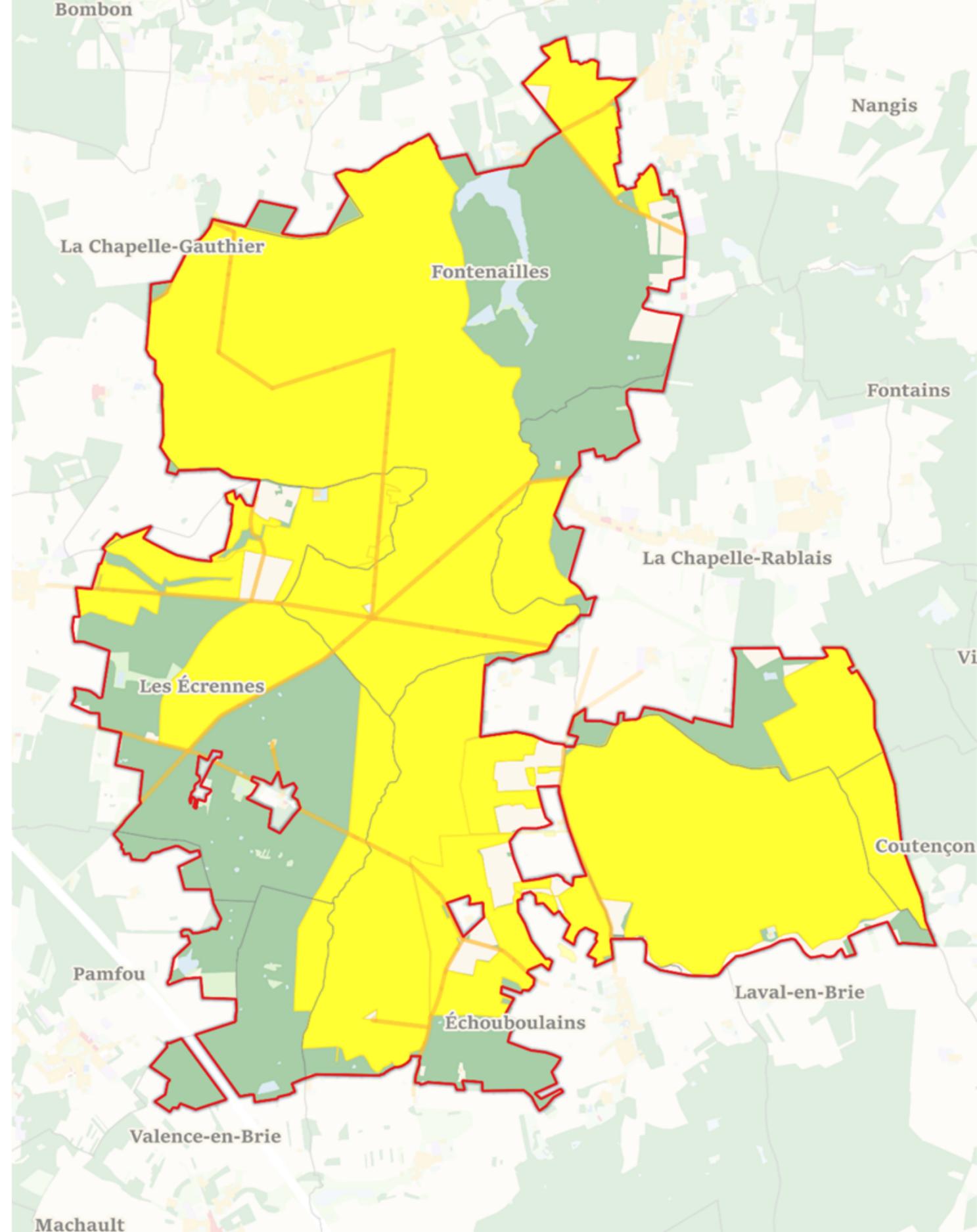


2 renouvellements  
de Charte

**6 signataires**  
**64 % du site**

## Avantages :

- Reconnaissance et valorisation des propriétés engagées en faveur de la préservation de la biodiversité
- Accompagnement technique par l'animateur (conseil de gestion durable et de restauration des habitats)
- Subventions spécifiques pour la mise en œuvre de mesures de conservation
- Protection légale : preuve de la volonté de contribuer à la protection des espèces et des habitats menacés



ZPS

Contrat Natura 2000

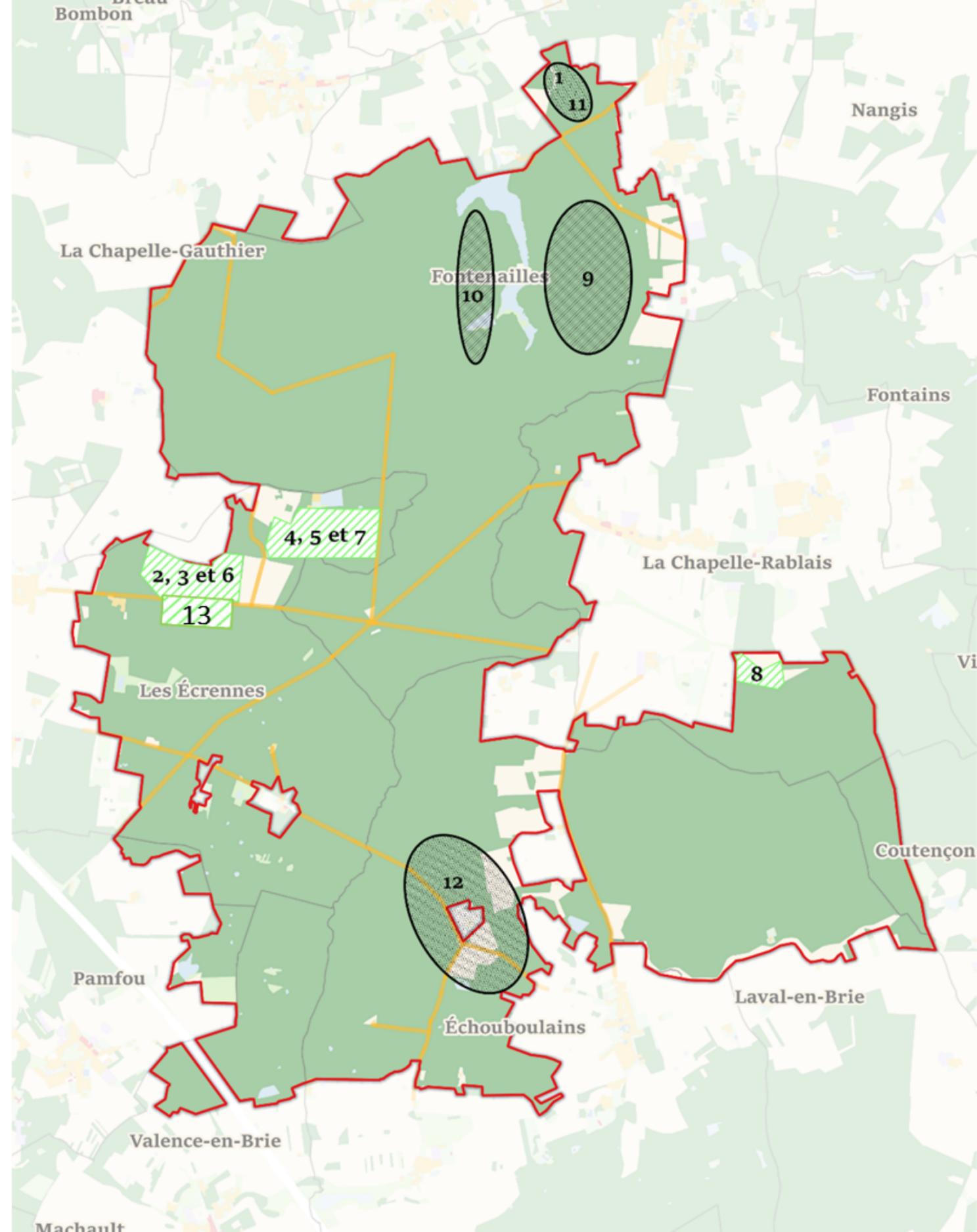


5 contrats arbres  
sénescents disséminés en  
projet

**8 contrats**

5 contrats mares forestières

3 contrats arbres sénescents disséminés





ZPS

# Contrat Natura 2000

Arbres sénescents disséminés

**Augmenter ou maintenir le nombre d'arbres ayant dépassé l'âge d'exploitabilité**

**Aucune intervention sylvicole pendant 30 ans**

	Ø min (cm)	Montant indemnité (€/tige)		Bonus gros bois (€/tige) Ø +75 cm
		Domaniale	Privée	
Chêne	70	140	190	60
Châtaignier	60	110	125	50
Hêtre	65	80	85	40
Frêne, Merisier, ... Feuillus durs	60	55	55	40
Bouleau, tremble,...	45	40	40	20
Pin	50	50	65	40



ZPS

MAEC 2023 - 2027

PAEC « **Continuité écologique** » Chambre d'agriculture

Les Ecrennes, Echouboulains

PAEC « **Ancoeur Centre Brie** » Aquil'Brie

Fontenailles, La Chapelle-Rablais, La Chapelle-Gauthier

### Condition d'éligibilité

Applicable aux **parcelles déclarées à la PAC**

### Durée d'engagement

**5 ans** pour des pratiques agricoles en faveur de l'environnement

### Financement

Financées par le FEADER, la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



ZPS

MAEC 2023 - 2027

#### 4 mesures

- **Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique**  
652€ / HA / AN
- **Maintien de l'ouverture des milieux**  
Fauche/broyage : 153€ / HA / AN
- **Création de prairie**  
358€ / HA / AN
- **Entretien d'infrastructure agro-écologique**
  - Ligneux : 0,80€ / mL / AN
  - Mare : 62€ / mare / AN
  - Fossé : 1,6€ / mL / AN



**Avoir au moins une parcelle  
sur le territoire**

**Réaliser un diagnostic agro-  
écologique de l'exploitation**

**Réaliser une formation au cours  
des 2 premières années de  
l'engagement**

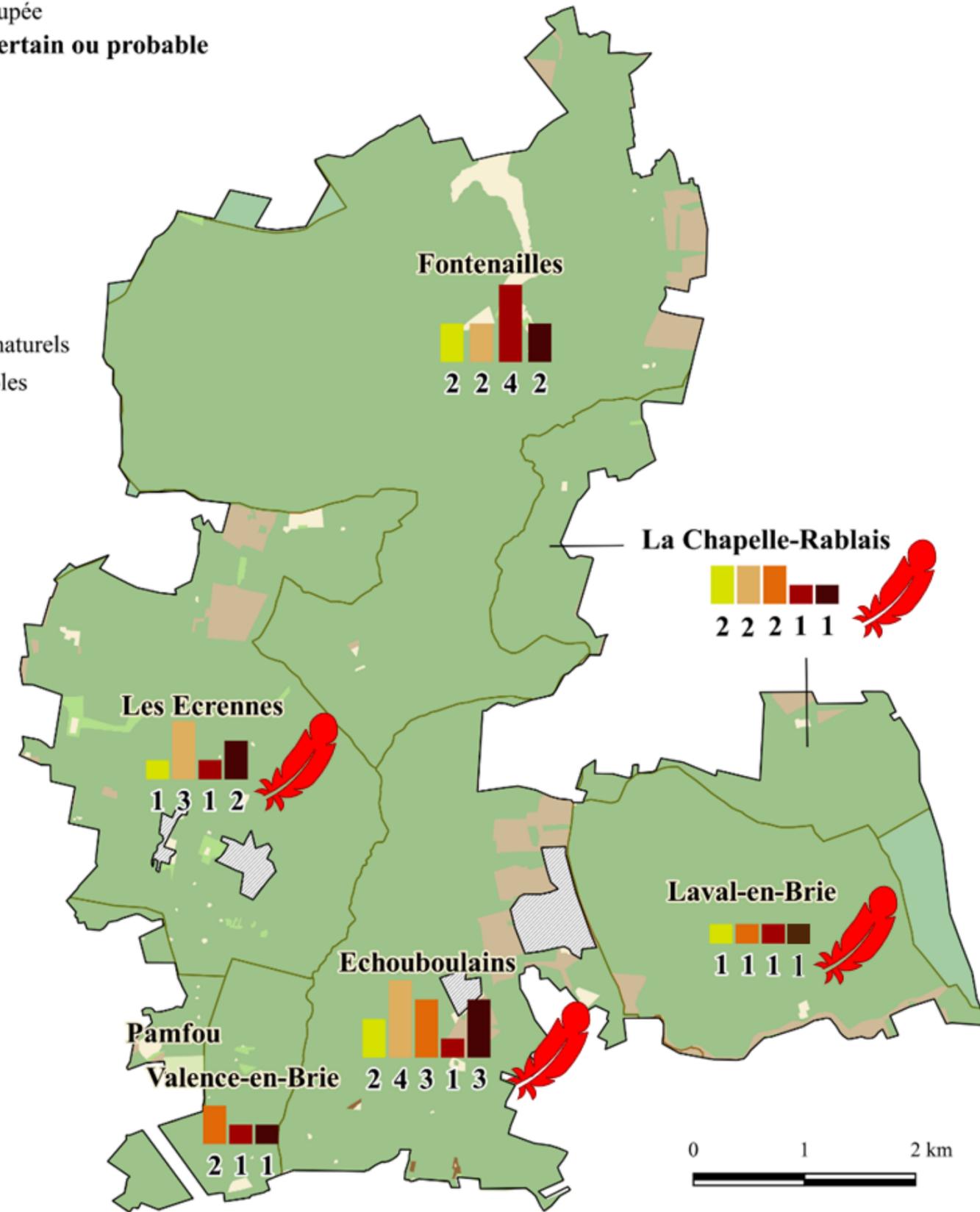
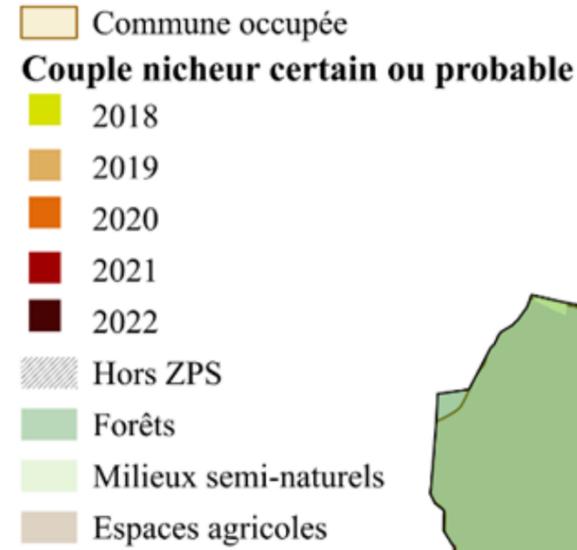
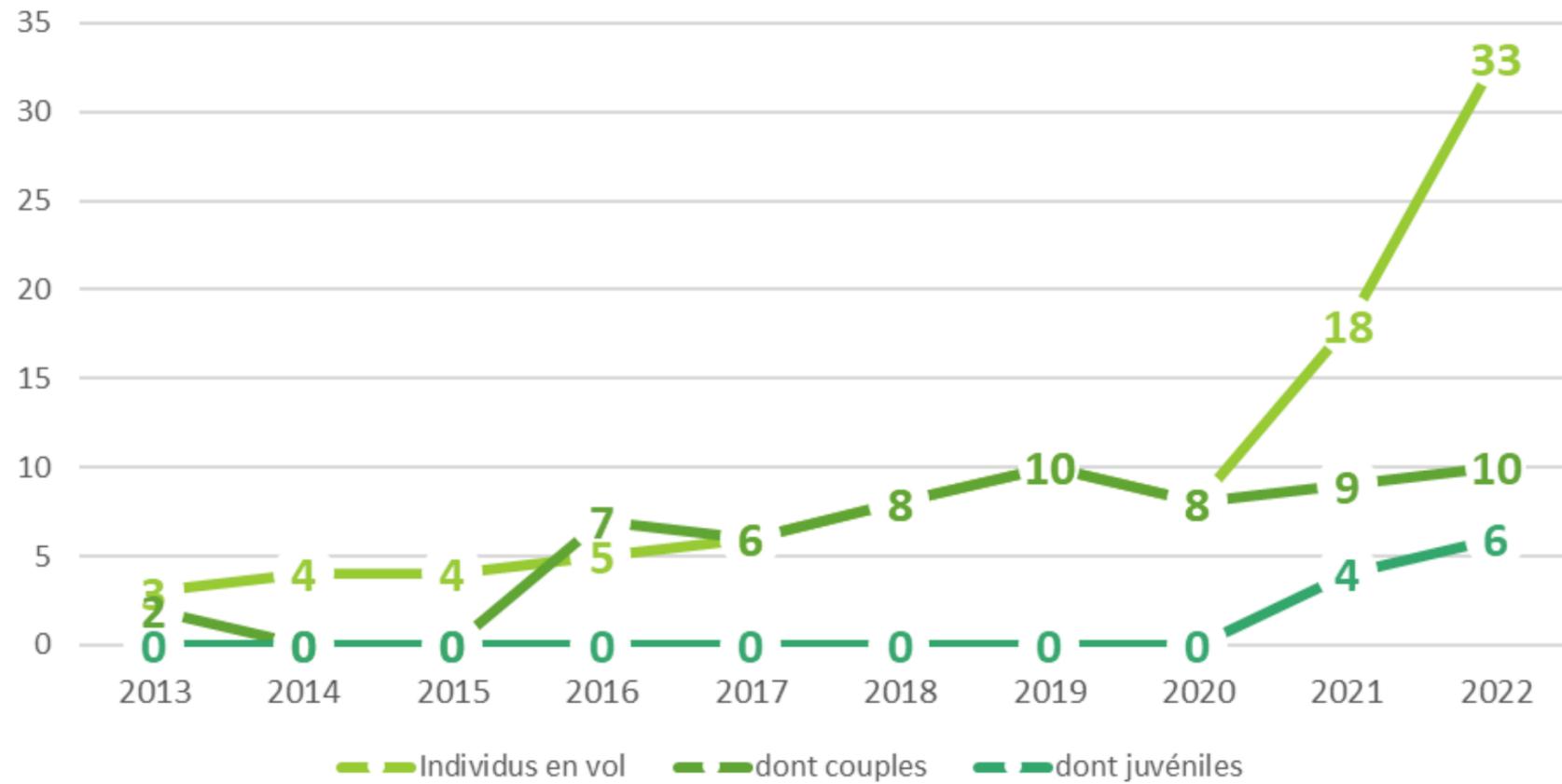


# Suivis ornithologiques

# ZPS

# Bondrée apivore

### OBSERVATIONS DE LA BONDRÉE APIVORE (PROTOCOLE)



 6 jeunes observés grâce au protocole « jeunes » !





## Suivis ornithologiques

# ZPS

# Pie-grièche écorcheur

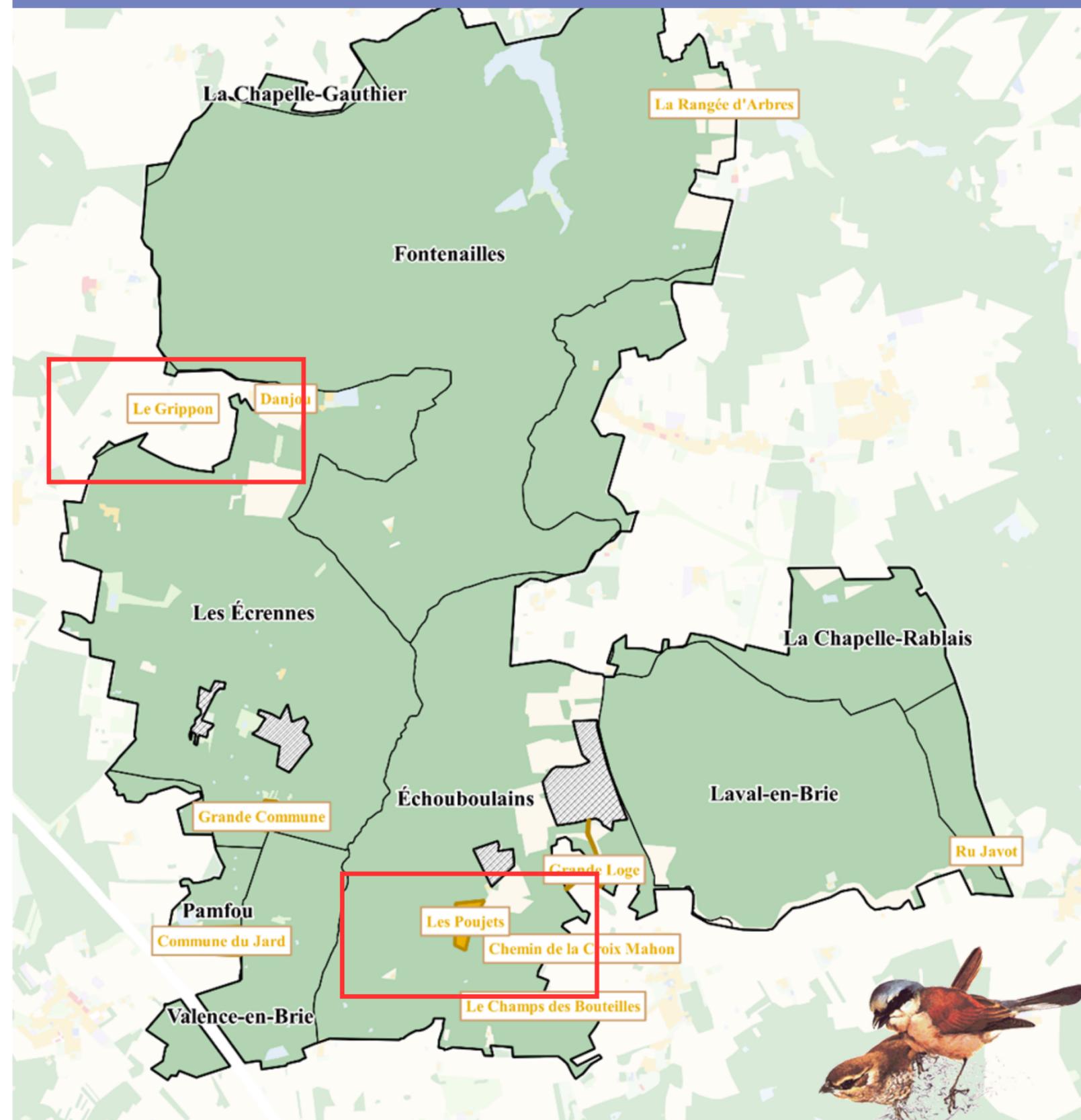
### Le Grippon - La Chapelle Gauthier



### Les Poujets - Echouboulains



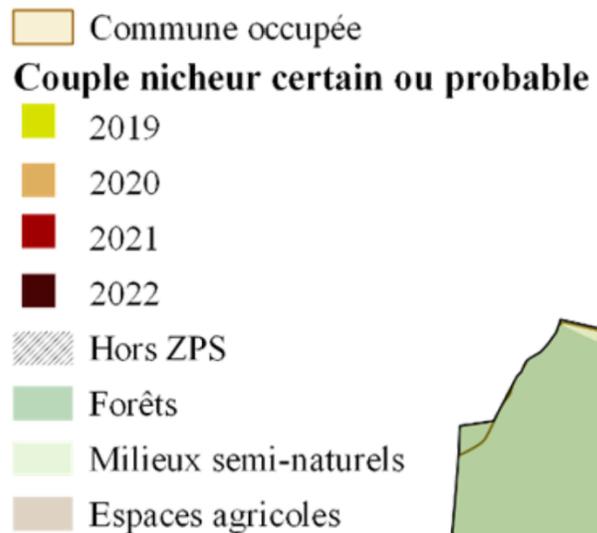
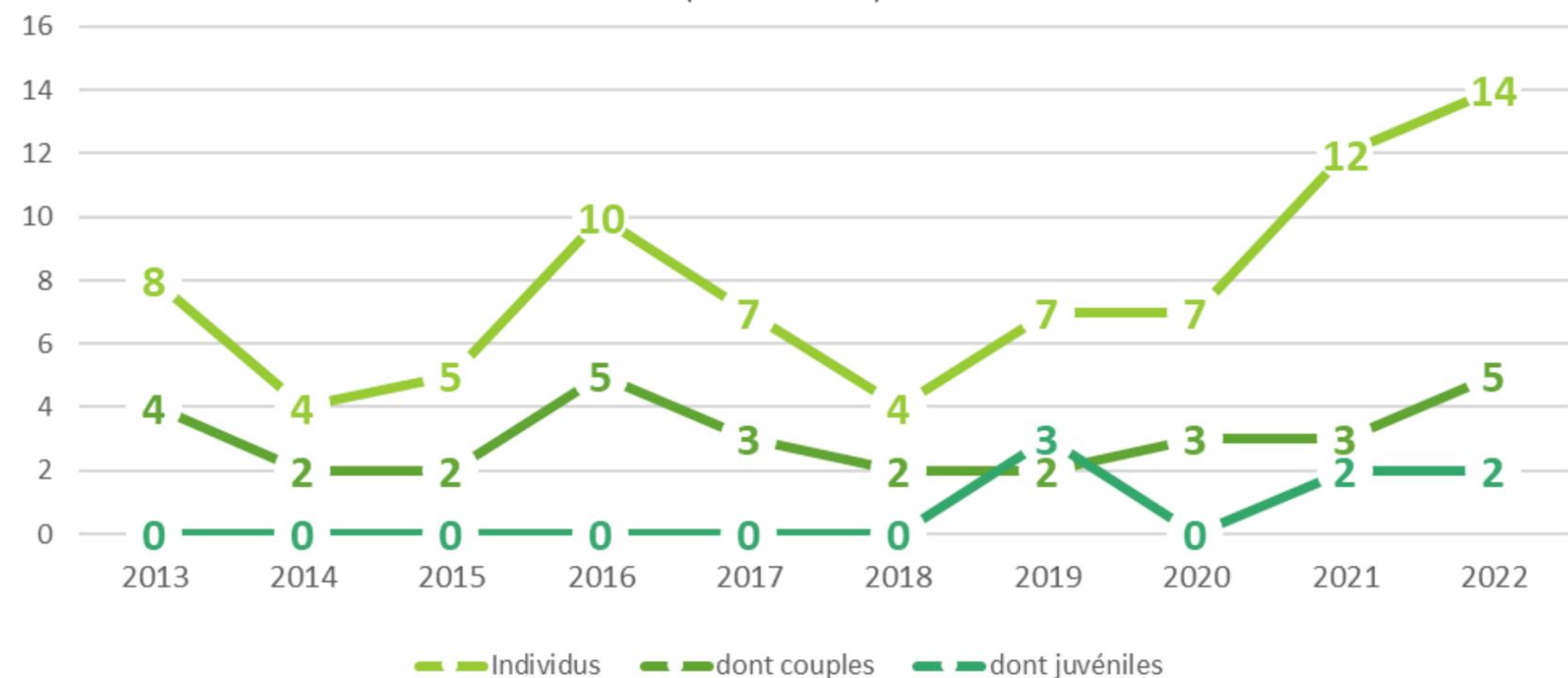
## 2 nouveaux sites de nidification !



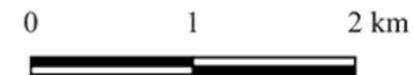
# ZPS

## Suivis ornithologiques Pie-grièche écorcheur

OBSERVATIONS DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR  
(PROTOCOLE)



5 couples  
2 jeunes observés!



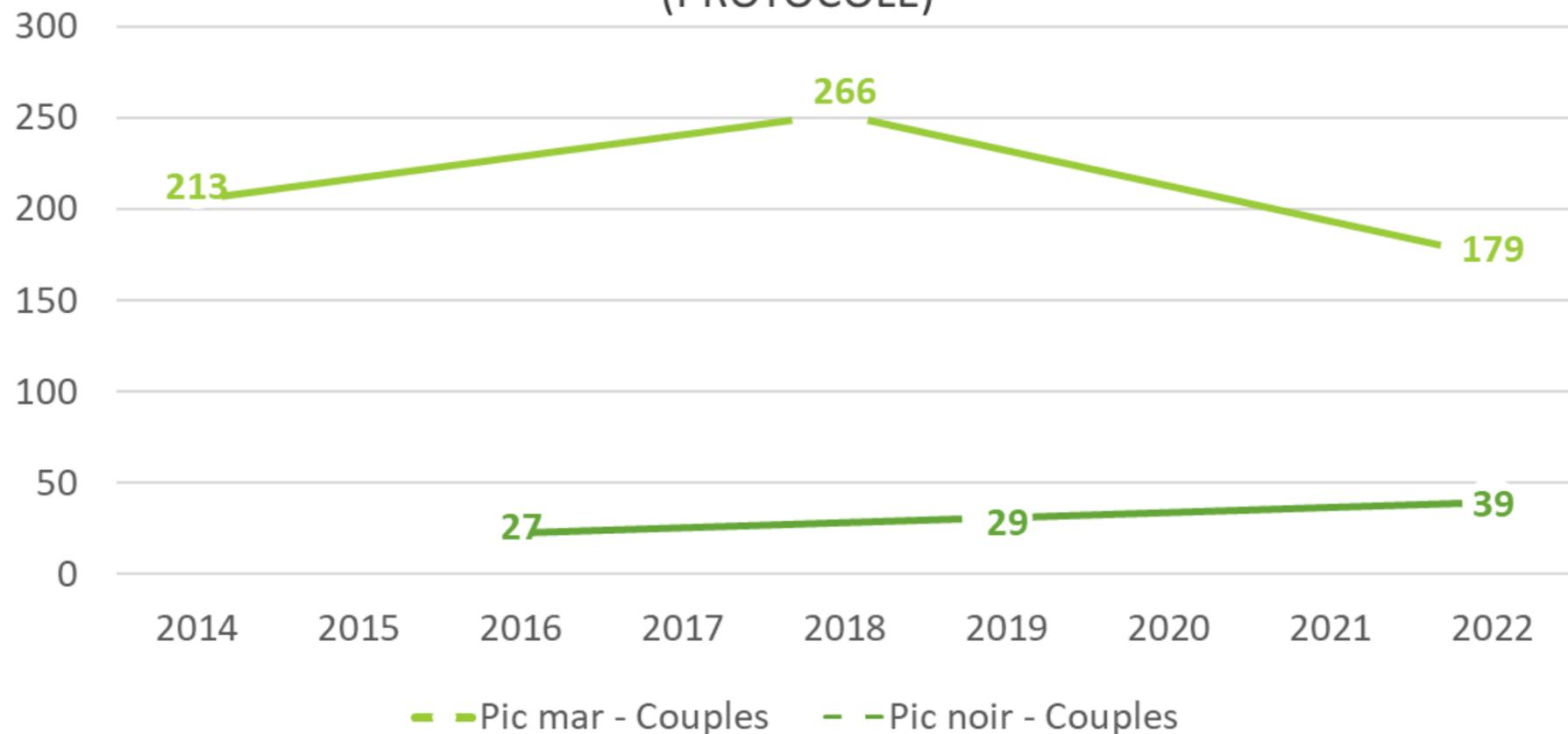


# Suivis ornithologiques

# ZPS

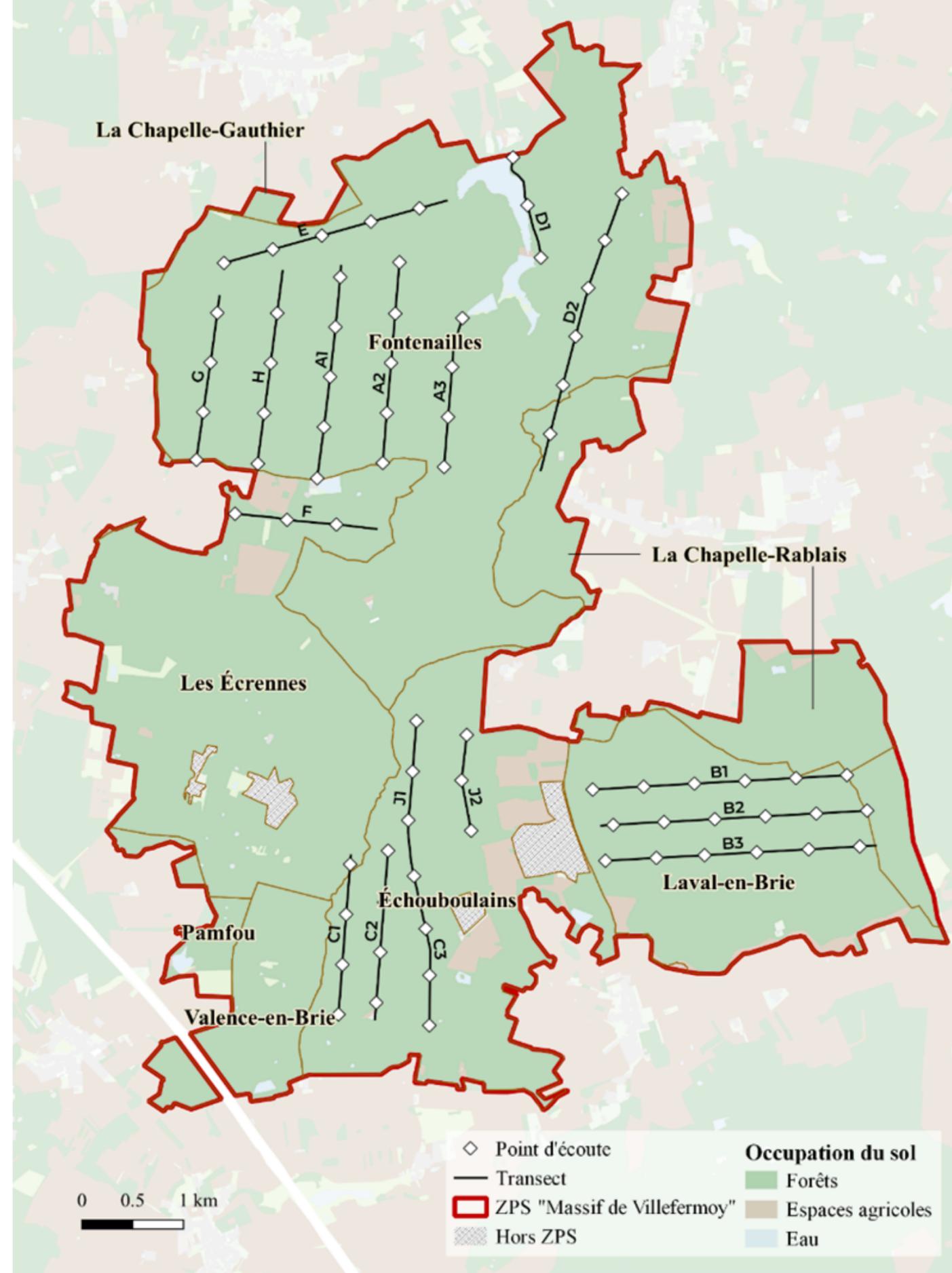
## Protocole picidés

### OBSERVATIONS DE PICIDÉS (PROTOCOLE)



Pic mar : effectifs estimés à 179 couples en 2022 soit 1 couple / 26 ha contre 1 couple / 18 ha en 2018 (-33%)

Pic noir : effectifs estimés à 39 couples en 2022 soit 1 couple / 61 ha contre 1 couple / 165 ha en 2019 (+35%)





## Suivis ornithologiques

ZPS

## Autres espèces prioritaires



### Martin-pêcheur d'Europe



1 couple nicheur certain  
2 couples nicheurs probables  
12 observations



### Milan noir



14 individus  
4 couples nicheurs  
3 jeunes



### Cigogne noire



10 individus  
Aucun nid trouvé



## Suivis ornithologiques

ZPS

Autres espèces



**Grande aigrette**



20 individus



**Sterne pierregarin**



7 individus de passage



**Busard Saint-Martin**

4 individus



**Bihoreau gris**

**Absent**

Observé aux abords du site



## Suivis ornithologiques

ZPS

Balbuzard-pêcheur 



3 individus  
Dont 1 couple





## Suivis ornithologiques

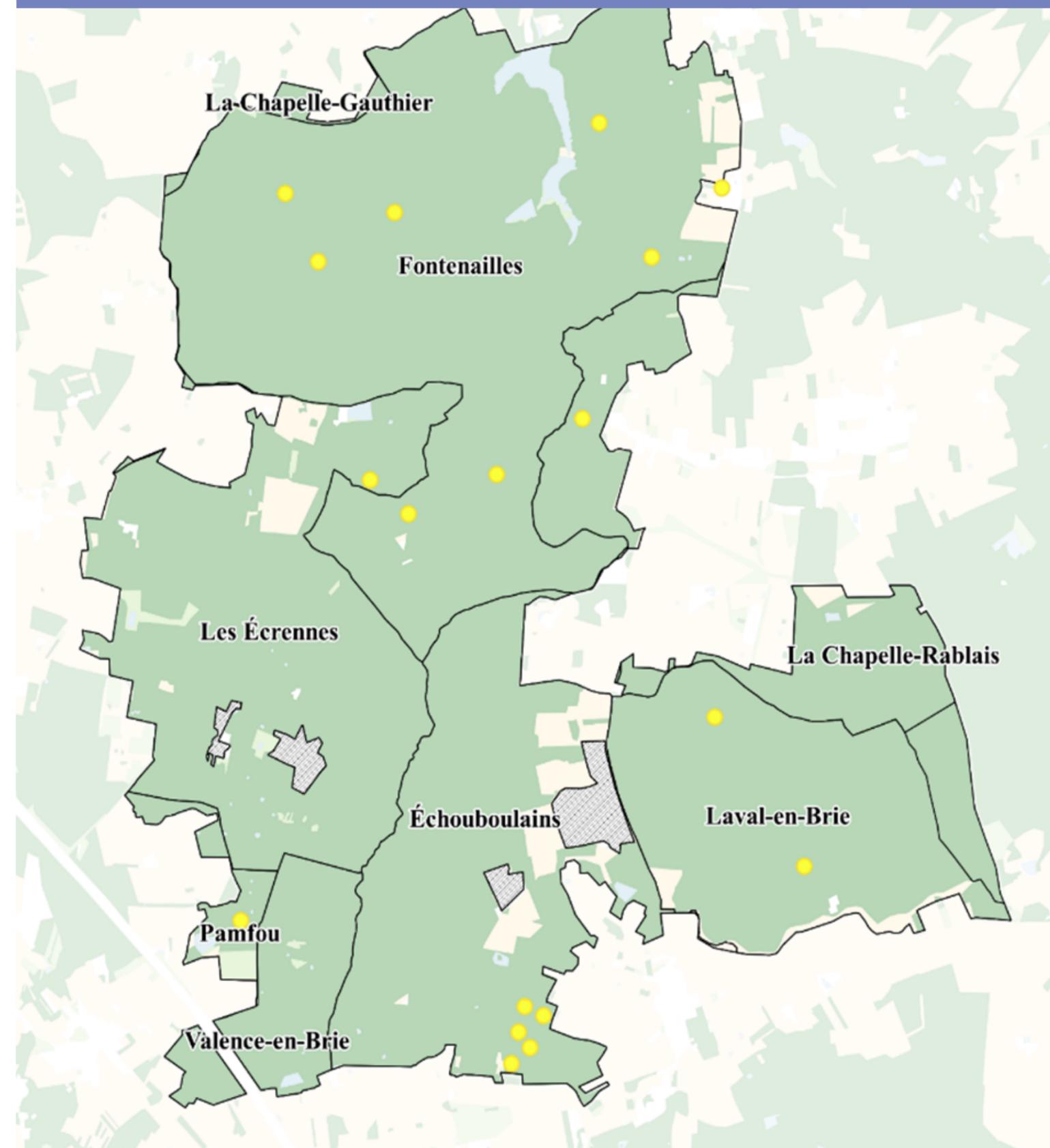
ZPS

## Prospection des nids

Rapaces et Cigogne noire



18 nids identifiés





# ZPS

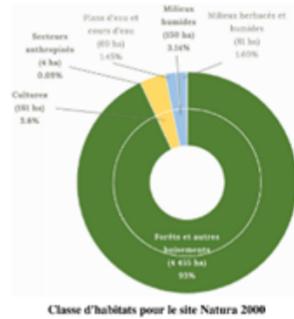
# Information, communication, et sensibilisation

## Bulletin infosite



### Le massif de Villefermoy

Le massif de Villefermoy appartient à la région naturelle de la Brie et au département de Seine-et-Marne. Il est constitué par un vaste plateau à dominante agricole, limité au nord par la Marne, au sud par la Seine et se terminant au sud-est et à l'est par la côte d'Ile-de-France. Celui-ci s'étend sur une surface d'environ 14 000 Ha, et parmi ceux-ci, on retrouve une zone de protection spéciale (ZPS Natura 2000) d'environ 5 000 Ha.



Le site Natura 2000 « Massif de Villefermoy » présente une grande diversité d'habitats naturels, caractéristiques des zones de plateau calcaire. On y trouve notamment des forêts de chênes, de hêtres et de charmes, des prairies (sèches et humides), des cultures, des zones de mares et de marais, ainsi que des cours d'eau.



Ces habitats abritent une grande variété d'espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées au niveau national et européen.

Le massif de Villefermoy présente un intérêt écologique et paysager remarquable. Il abrite une biodiversité exceptionnelle, avec plus de 1 300 espèces recensées, dont 8 espèces de chauves-souris, 25 espèces d'odonates, 41 espèces de mammifères et 142 espèces d'oiseaux. Le massif est également important pour son rôle de réservoir de biodiversité, avec des habitats rares et menacés à l'échelle régionale et nationale.

#### Qu'est ce qu'une espèce d'intérêt communautaire

Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce qui nécessite une protection et un suivi particulier du fait de sa rareté, son endémisme, sa vulnérabilité ou son danger de disparition au niveau européen.

### LES MESURES DE PROTECTIONS DU "MASSIF DE VILLEFERMOY"



#### Le Réseau Européen Natura 2000

Le site Natura 2000 "Massif de Villefermoy" est un site naturel d'une grande valeur écologique qui a été désigné en 2006 dans le cadre du réseau européen de sites Natura 2000. Les zones Natura 2000 sont sélectionnées en fonction de la présence d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales rares, menacées ou caractéristiques d'un territoire, dans le but de protéger et de conserver la biodiversité en Europe.

La désignation d'une zone Natura 2000 repose sur une approche scientifique et participative qui implique la consultation des acteurs locaux et la mise en place d'un plan de gestion pour le site. Ce plan de gestion comprend des mesures de conservation adaptées aux enjeux spécifiques du site et un suivi régulier de la biodiversité.



Carte des zones NATURA 2000 de France

#### Comment une zone NATURA 2000 est créée ?

La mise en place de zones Natura 2000 est une obligation légale pour tous les États membres de l'Union européenne en vertu de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" adoptée en 1992. La zone Natura 2000 est un exemple d'équilibre délicat entre conservation de la biodiversité et développement économique. En effet, les agriculteurs et autres acteurs possédant des terres appartenant à une zone Natura 2000 peuvent, si ils le veulent, adhérer à la Charte et souscrire à des contrats Natura 2000. Le propriétaire ou l'utilisateur s'engage ainsi à respecter certaines pratiques agricoles ou forestières spécifiques visant à préserver la biodiversité, et en contrepartie, peut bénéficier de compensations financières ou d'autres avantages.

### Les Zones de Protections Spéciales (ZPS)

Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) est en quelque sorte une sous-catégorie de site Natura 2000. En effet, tous les sites ZPS font partie du réseau Natura 2000, mais tous les sites Natura 2000 ne sont pas nécessairement des ZPS.



La différence principale entre les deux est que les ZPS sont désignées spécifiquement en vertu de la Directive européenne "Oiseaux", tandis que les sites Natura 2000 peuvent être désignés en vertu de la Directive "Habitats" ou de la Directive "Oiseaux" (ou les deux). Ainsi, alors que les sites Natura 2000 sont destinés à protéger une grande variété d'habitats et d'espèces animales et végétales, les ZPS se concentrent principalement sur la protection des espèces d'oiseaux les plus menacées ou les plus rares et leurs habitats naturels.

Les ZPS sont protégées par la législation européenne et peuvent bénéficier de financements européens pour la mise en place de mesures de conservation (Contrat Natura 2000)



### LES PICIDÉS AU SEIN DU MASSIF DE VILLEFERMOY

#### Le Pic Noir

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est un oiseau forestier emblématique de nos régions. Il se distingue par sa taille imposante et son plumage noir et rouge caractéristique, faisant de lui le plus grand pic d'Europe. Cette espèce est présente dans les forêts de conifères et de feuillus, où elle creuse des cavités dans les arbres pour y installer son nid.



Cet oiseau joue un rôle important dans l'écosystème forestier en tant qu'espèce clé de voûte. En effet, en creusant des cavités dans les arbres, le Pic noir crée des habitats pour de nombreuses autres espèces telles que les chouettes, les hiboux, les chauves-souris, les écureuils et les martres. De plus, le Pic noir se nourrit principalement d'insectes xylophages (qui se nourrissent de bois mort) et contribue ainsi au maintien de la santé de la forêt.

#### Le Pic Mar

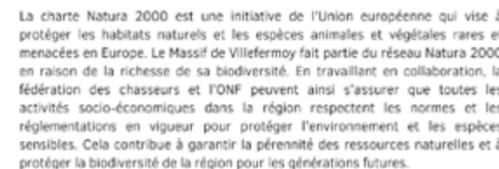
Le Pic mar est une espèce d'oiseaux forestiers qui préfère les forêts de feuillus riches en bois mort sur pied. Il recherche les arbres sénescents ou morts et les branches attaquées par des champignons pour se nourrir. En période de reproduction, il recherche surtout des chenilles sur les troncs, les branches, les rameaux et les feuilles, prenant souvent des positions acrobatiques.



Le Pic mar est monogame et plutôt solitaire en période inter-nuptiale, bien qu'il se joigne volontiers aux rondes hivernales d'autres espèces. Le nid est un trou creusé dans une partie sénescence de l'arbre. La cavité mesure environ 35 cm de profondeur pour une entrée de 5 cm de diamètre et se situe entre 1,25 m et 4,5 m de hauteur. L'unique ponte de 4 à 7 œufs est déposée à partir de la fin avril et les jeunes s'envolent lors de leur 4e semaine. Ils sont encore nourris par leurs parents durant les 2 semaines suivantes.

#### Les mesures de conservation en faveur des picidés

Malheureusement, le Pic noir et le Pic Mar sont des espèces en déclin dans plusieurs pays d'Europe en raison de la destruction de leurs habitats naturels et de la rareté des vieux arbres nécessaires à la création de leurs cavités de nidification. Des mesures de conservation sont ainsi mises en place pour protéger cette espèce, notamment à travers la création d'aires protégées et de programmes de suivi de sa population comme pour le « Massif de Villefermoy ».

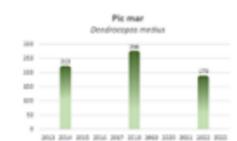


Estimation de la population du Pic noir sur le massif de Villefermoy par année

#### Exemples de réglementation de la charte NATURA 2000 pour la protection et la conservation des picidés au sein du Massif de Villefermoy :

"Éviter de couper les arbres avec des trous de pics, en particulier en période de nidification"

"Au titre de la biodiversité, maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavité morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger des personnes"



Estimation de la population du Pic mar sur le massif de Villefermoy par année

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

#### Le Martin-pêcheur d'Europe



Le Martin-pêcheur est une espèce d'oiseaux exigeante en termes de qualité de l'eau et d'habitat. Il fréquente les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs et les marais aux eaux claires et bien oxygénées, et se nourrit principalement de poissons, ainsi que d'insectes aquatiques et de crustacés. Les berges doivent être stables et suffisamment éloignées des zones d'activités humaine pour éviter les perturbations, tandis que la végétation riveraine est importante pour fournir des perchoirs et des sites de nidification. La loge du martin-pêcheur est un petit tunnel creusé le plus haut possible dans une berge verticale pour éviter les inondations (classiquement à moins de 50 cm du niveau du sol sus-jacent). Légèrement montant, il est de longueur très variable, souvent plus d'un mètre, et a une largeur de 5 à 7 cm. La présence du martin-pêcheur dans un cours d'eau indique la bonne qualité de l'eau et de l'habitat, et fait de lui un bio-indicateur de la santé des écosystèmes aquatiques.

Si vous observez une espèce d'intérêt communautaire lors de vos promenades en forêt ou vos randonnées, n'hésitez pas à remonter l'information à la FDC 77.

Et contribuez à l'inventaire des oiseaux du Massif de Villefermoy !



#### Le Milan Noir



Comme l'indique son nom latin *Milvus migrans*, le Milan noir est migrateur. Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai.



En Île-de-France, le Milan noir occupe des bois ou des bosquets à proximité de plan d'eau. La commune de Fontenailles présente donc une grande variété d'habitats favorables à la nidification et à l'alimentation du Milan noir. Depuis quelques années, le nombre d'individus observés sur le Massif de Villefermoy ne cesse d'augmenter et ces 2 dernières années, 3 sites de nidifications ont même été inventoriés.

Cet rapace majestueux, avec ses ailes larges et sa queue échancrée est facilement reconnaissable en vol grâce à son plumage sombre et à ses taches blanches sous les ailes. Ce rapace a une envergure d'environ 1,5 mètre, ce qui lui permet de planer à de grandes hauteurs à la recherche de nourriture. Il est possible de l'apercevoir dans les champs, où il se nourrit principalement de petits mammifères et d'insectes. Bien qu'il soit capable de chasser des proies en vol, il préfère généralement les charognes, qu'il repère facilement grâce à son odorat très développé.

POUR EN SAVOIR PLUS...  
seine-et-marne.n2000.fr

CONTACT  
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne  
Laura VERIN, chargée de mission environnement & SIG  
l.verin@fdc77.fr / 06 08 78 36 33

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU BLESSÉ ?  
Appeler tout de suite un centre de soins :  
Association Chevêche 77  
01 60 65 97 38  
Centre de Sauvegarde pour les Oiseaux Sauvages (CSOS)  
6 rue des Gombards - 89100 Fontaine-la-Gaillarde  
03 86 97 83 42

#### PARTENAIRES LOCAUX



Conception Réalisation : FDC77 - Avril 2023  
Crédits photos : Camia

Information, communication, et sensibilisation

ZPS

## Atlas cartographique des espèces d'intérêt communautaire

Prochaine mise à jour en 2024 !



- Mise à jour des données de suivis scientifiques
- Actualisation permanente des données
- Cartographie des protocoles de suivis des espèces
- Cartographie des chartes Natura 2000 signées, et des contrats Natura 2000 réalisés ou en projet



ZPS

**Information, communication, et sensibilisation**

En projet : Exposition itinérante !



- Mini-musée photographique des espèces et habitats du site
- Anecdotes
- A disposition des mairies et lors d'évènements divers
- Sensibilisation du grand public



## Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

ZPS

Aucune EIN en 2022



- Poursuite de la veille
- Echanges et rencontres avec la DDT 77 et la DREIAT IDF



Identifier les projets donnant lieu à une EIN



## Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

ZPS

Synthèse



### Réunion annuelle

DDT77/DRIEAT IDF /  
FDC77



### Suivis scientifiques et visites de terrain

DRIEAT IDF / DDT77 /  
Propriétaires privés /  
Gardes privés



### Saisie des observations des espèces



### Gestion financière

Contractualisation,  
bons de commandes et  
facturation



**Rédaction du bilan annuel d'activités 2022**  
**Préparation et animation du COPIL**



## Programme d'activité 2023

ZPS

# Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000



- Charte : poursuite du démarchage
- Contrats : montage et suivi des dossiers et assistance auprès des propriétaires
- MAEC : participation au diagnostics agroécologiques, échange avec les opérateurs concernés



## Programme d'activité 2023

ZPS

Amélioration des connaissances et suivi scientifique et techniques



**Protocole  
Bondrée apivore**



**Protocole  
Pie-grièche écorcheur**



**Suivi du  
Martin-pêcheur  
d'Europe**



**Suivi du Milan noir**



**Suivi de la  
Cigogne noire**



## Programme d'activité 2023

ZPS

## Information, communication, et sensibilisation



- Finalisation et diffusion de l'INFOSITE au cours du 1er trimestre
- Poursuite de l'information des propriétaires sur le terrain, et à l'occasion de l'assemblée générale des Amis du Massif de Villefermoy
- Création d'une exposition itinérante



**Merci de votre attention**